

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 septembre 2026**

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



**N°51**

**Etaient présents :** M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoints, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés :** Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Approbation de l'avenant de résiliation de la convention de mise à disposition d'un local sis Place de la Bride « Turgot Haut » liant la Ville de Tulle et l'Association Tarot Club du Pays Vert**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Ville de Tulle met à la disposition d'associations ou de syndicats des locaux pour leur activité et que ces aides doivent être formalisées par la signature d'une convention,
- Vu sa délibération n°20 du 11 avril 2023 portant approbation de la convention de principe pour la mise à disposition de locaux communaux en faveur d'associations ou de syndicats,
- Considérant que l'Association Tarot Club du Pays Vert occupe des locaux dans le bâtiment « Turgot Haut » sis Place de la Bride et a signé la convention requise,
- Considérant que cette association a indiqué qu'elle souhaitait résilier la convention qui la lie à la collectivité et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

- Vu l'avenant de résiliation afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** l'avenant de résiliation de la convention de mise à disposition d'un local sis Place de la Bride « Turgot Haut » liant la Ville de Tulle et l'Association Tarot Club du Pays Vert.

**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 Le Maire,  
Laurent MELIN

La secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 OCT. 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 05 OCT. 2026

D51-29092026

**AVENANT DE RESILIATION  
D'AUTORISATION POUR OCCUPATION  
De LOCAUX à  
« local TURGOT HAUT»**

Entre les soussignés :

Monsieur le Maire de TULLE, agissant au nom et pour le compte de **la Commune de TULLE**  
en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2026,

D'une part,

Et :

L'association Tarot Club du pays vert,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

L'autorisation pour occupation de locaux situés, au 2 rue de la Bride, « local TURGOT BAS place de la Bride 19000 TULLE » 3<sup>ème</sup> étage sera résiliée dans tous ses effets au 1<sup>er</sup> juin 2026.

Fait à Tulle, le 19 août 2026

L'Association « Tarot Club du pays vert »  
Monsieur Jacques Barral

Le Maire,